



Comité National de la Biodiversité

"Stratégies nationales, engagements européens et internationaux de la France".

26 mars 2019

Compte-rendu de la délégation CFDT

Participaient à cette réunion :

- pour la CFDT : Magali Perex

1 - Introduction et tour de table (Bernard Chevassus-au-Louis et Olivier Sutterlin, pilotes de la commission spécialisée)

La commission 1 a pris l'initiative sur le rapport de l'IPBES .

4 lots ont été ouverts (enquêtes/ateliers) par l'AFB sur les conséquences du SNB : Cette initiative inclus l'Etat, les opérateurs, les collectivités locales, les acteurs, la gouvernance.

Un lien est à venir sur la plateforme des marchés publics.

Fin novembre aura lieu une séance de bilan de la SNB où seront décidés les grands axes de la méthodologie.

Un intervenant indique qu'un guide ERC est à venir sur les activités d'extraction et qu'une communication sera réalisée en lien avec la DREAL. Il signale également qu'une charte environnement RSE et un label sectoriel, pilotés par la plateforme développement durable, vont sortir.

Un intervenant indique que cela fait 3 ans que la campagne contre les pollutions plastiques a été lancée. Il ajoute avoir poussé pour inciter à l'utilisation des bioplastiques pour éviter la dissémination. Il déclare être en demande d'une gouvernance mondiale sur le sujet et ajoute, sur un autre sujet, que WWF a été audité par des sénateurs sur la loi AFB/ONCFS.

Un intervenant indique travailler sur un programme de recherche sur les ongulés, être en pleine campagne contre la peste porcine africaine et ajoute que la police environnementale lutte contre le braconnage et le trafic illicite surtout au niveau des frontières et travail à la mise en place de formation.

Un intervenant rappelle un avis de l'autorité environnementale rendu le 6 mars sur la stratégie bas carbone et son impact sur la biodiversité. Il pose aussi la question des carburants de seconde génération et des ressources forestière. Il demande également à avoir un retour sur les avis et recommandations du CNB.

Le pilote de la commission indique que des retours sont à venir sur la loi AFB/ONCFS lors de la prochaine commission.

L'administration invite les membres qui le peuvent à participer aux Assises de la biodiversité.

Le président de la commission fait remarquer que, lors du grand débat, même au niveau du thème de la transition écologique, la biodiversité ne faisait pas partie des débats. Les prises de parole étaient plutôt consensuelles mais n'amenait pas de débats ou de négociation sur des éléments nouveaux. Il souligne, à cette occasion, l'initiative de plusieurs ONG le 11 mars dans un événement « Et si on parlait biodiversité ». Il déplore également le fait que, lorsque la biodiversité est citée, cela ne concerne que la biodiversité en ville .

Un intervenant évoque l'initiative "Place de la République" insistant sur le fait que la transition doit être solidaire. Il indique que les résultats de cette plateforme de travail ont été présentés, il y a peu, à François de Rugy;

Le représentant de l'AFB signale que trois ateliers citoyens, dont les thèmes ont été tirés au sort, ont été mis en place par le COP de l'AFB. Ces ateliers piloteront 5 actions inscrites dans le COP pour les trois ans à venir.

- Le comité d'action citoyen du 10 avril
- Des zones à restaurer selon les citoyens
- le "biodimètre" qui consiste en une veille citoyenne
- Une veille ARB-CRB dans les territoires
- La formation d'un ambassadeur de la biodiversité

Un intervenant indique être impliqué au sein du CEV dans un GT travaillant sur la formulation de recommandations dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation. Il indique qu'une articulation sera à trouver avec le GT dédié au même sujet au sein de la commission spécialisée qui ne devrait pas porter sur les éléments économiques. Pour ce qui est de la mobilisation des acteurs, il signale qu'un travail va être lancé sur « génération nature » pour 2020 et qu'un réseau des acteurs engagés va être créé. Le réseau des entreprises engagées pour la nature se réunira pour la première fois le 1er avril . Il tient enfin à signaler qu'il participera également à « Act for Nature ».

Un intervenant signale que la mobilisation pour l'IPBES serait à calquer sur la mobilisation pour les pollinisateurs avec des retours d'expérience pertinents, efficaces. Il signale qu'une mobilisation a eu lieu à Perpignan pour « une planète bleue plus verte » mais déplore que cet événement n'ait fait l'objet que d'un petit encart de communication et pas au niveau régional. Il indique s'être également organisé autour du grand débat et que la synthèse des contributions de son organisation à été envoyée sur la plateforme du grand débat et sera fournie aux membres de la commission. Il indique, pour finir, qu'il est impliqué dans les Assises de la biodiversité et que des initiatives seront également présentées dans le cadre du « global partnership for business biodiversity ».

Un autre intervenant indique qu'un atelier villes numériques et biodiversité a été organisé pour montrer les contradictions existantes dans cette cohabitation et les concilier. Des cycles de matinales sont également évoqués en lien avec l'Affilog sur la taxe carbone, la biodiversité, la compensation écologique, l'évaluation environnementale et le lien entre bien être au travail et biodiversité.

Un intervenant explique que des Assises du foncier auront lieu les 5/6 novembre à Toulouse avec l'IFM et que ces assises comporteront une composante environnementale.

Il est annoncé qu'un événement conjoint FRB/OREE aura lieu autour du rapport de l'IPBES.

Un intervenant déclare ensuite qu'il sera également présent aux Assises de la biodiversité. Il déclare vouloir y aborder les sujets de la reperméabilisation, de la sensibilisation via sa newsletter « le courrier de la Nature », de l'analyse scientifique et de l'apport de connaissance, des besoins d'aides financières dans les territoires et enfin des projets de retour des batraciens dans les milieux humides.

Un intervenant souligne une initiative portée par "territoires unis". Au sein d'un club co-animé avec le ministère et l'AFB, des ARB réellement constitués sont mis en place.

Il souligne sa participation au sein des Assises de la biodiversité au niveau du parcours dédié aux élus et ajoute qu'une intervention en plénière est prévue concernant les territoires rendus attractif par la biodiversité. Il indique également que les régions participeront au CEV;

Un intervenant rappelle que, du 5 au 7 juin aura lieu un colloque de ITCOP CILB et de la FRB avec des travaux de recherche sur les infrastructures linéaires et sur les corridors écologiques le long des infrastructures routières. Il souligne également la création de l'IENE : ce groupe rassemble les mêmes acteurs que le groupe précédemment mentionné mais avec des associations de chercheurs portés par la Suède . Elle comprend 420 membres et la FRB va reprendre sa gouvernance et va lui donner les capacités de lancer un appel à projet de recherche.

Un participant évoque le projet franco-belge Life, coordonnée par les éco-maires, l'AFB et IDEAL pour essayer de changer le monde économique. Il demande s'il va être décliné au niveau européen.

Un intervenant fait remarquer que la politique des paysages est quasi inexistante en France et dans la loi;

2 - Accueil de la Plénière IPBES d'avril (FRB, Julie de Bouville)

L'administration informe la commission du fait que la plénière de l'IPBES aura lieu du 29 avril au 6 mai et se conclura par une conférence de presse. Cela donnera lieu à une évaluation pour la période post 2020 intégrant, pour la première fois, les savoirs autochtones. Cela servira à évaluer les progrès par rapport aux ODD et aux accords d'Aichi et de Paris.

Le 28 avril aura lieu le « Stakeholder's day » à l'unesco ou au muséum d'histoire naturelle. Seront discutées les implications des parties prenantes. Il est souligné que cet événement reste ouvert à inscription. Cet événement regroupera de grandes associations et des ONG. Il est proposé que la commission communique, en même temps que la sortie du rapport de l'IPBES, pour que l'ensemble ait plus d'écho.

Il est indiqué qu'une plateforme de recueil d'information IPBES/Biodiversité a été créée et qu'un référencement est fait sur le « www.frb.ipbes.fr ».

Il est déclaré que le 27 avril aura lieu à l'institut océanographique la nuit de la biodiversité animé par le youtubeur Max Bird; Le choix de cette personnalité a été fait dans le but de diffuser et de vulgariser la connaissance scientifique.

Un calendrier est à venir sur l'approbation des textes et un vote binaire par correspondance (pour ou contre).

L'administration rappelle que le rapport Eurasie ne parlant pas de l'outremer, il ne peut donc pas aborder la question de l'empreinte de la France à l'international.

Elle ajoute que pendant les Assises, il y aura un atelier sur les conclusions du rapport de l'IPBES et du rapport UICN. L'AFB va s'en saisir et baser ses travaux de mai/juin dessus.

Le G7 de l'environnement à Metz à prévu de reprendre le rapport de l'IPBES quand il sera sorti, du moins le résumé fait pour les décideurs qui sera sous embargo jusqu'en mai. Cette synthèse sera envoyée à la commission.

3. Plan biodiversité –Modalités de suivi par la commission (Bernard Chevassus-au-Louis et Olivier Sutterlin)

Les membres de la commission indiquent être en attente d'une coordination des pilotes et copilotes en bureau.

Il est indiqué aux membres que chaque commission choisit quelques actions du plan qu'elle juge importantes et l'administration ajoute que le résiduel sera confié à un groupe qui sera créé en plénière.

Il est indiqué que cette commission se réunira le 16 septembre pour statuer sur les zones humides et présenter un gros bilan de celles-ci. Des recommandations de la commissions seront également attendues pour le nouveau plan;

L'administration ajoute qu'un travail sur l'artificialisation des friches est en cours au CEREMA et à l'IFTI.

Elle signale que le CGDD et l'AFB sont pilotes sur l'empreinte écologique et qu'une labellisation AFNOR a été lancée. Les membres de la commission s'insurge contre cette initiative qui risque de figer le sujet et souhaiterait que la commission travaille plutôt sur l'empreinte biodiversité. La commission s'insurge également contre le fait qu'il faille payer pour participer aux travaux AFNOR;

L'administration rassure les membres de la commission en indiquant que, pour répondre aux enjeux de cohérence, le ministère de l'intérieur avec les opérateurs, les associations et la vigilance du CNB va valider toutes ces normes en cours.

Les membres de la commission s'inquiètent néanmoins de ce que la labellisation doive être terminée pour 2020 et réclamera plus de souplesse dans les délais dans les travaux qu'elle va mener.

L'action 58 est jugée importante pour les marins et la pêche et il est indiqué qu'elle doit être mise en relation avec la question de la forêt et des sols;

Il est précisé que, du 22 au 24 octobre, un colloque sur les aires marines protégées est prévu pour la 3^{ème} SNAMP. Cette SNAMP sera co-écrite avec les acteurs et sera présentée en fin d'année ou en début d'année prochaine. Des annonces, quant à la feuille de route à suivre, seront faite prochainement et on peut espérer une stratégie finalisée pour mai 2020.

Il y a un doute sur le fait que l'action 59 doivent être saisie par cette commission ou la numéro 3. L'action 57 parait s'intégrer, quant à elle, aux recommandations pour un état exemplaire.

Les membres de la commission exigent d'avoir un suivi du plan avec une mention des moyens humains et financiers.

L'administration indique qu'un point d'information sera réalisé concernant le pacte mondial pour l'environnement de l'OREE.

La commission choisit de suivre les actions 82 à 84. Les sujets concernant les pollutions plastiques étant jugés lourds, il est décidé de n'en prendre qu'un ou deux.

L'AFB réfléchit à un groupe de travail spécifique pour accompagner les acteurs.

En automne, il est indiqué que le CNB récupérera l'évaluation de la SNB2 et que cela permettra de travailler avec un grand nombre d'information.

Les membres de la commission demandent une communication du tableau coordonnant le plan et la stratégie biodiversité. Ils déplorent l'absence de cibles chiffrées et d'objectifs quantitatifs définis lors de la SNB. Les membres rappellent que leur rôle sera de trouver « les trous dans la raquette » dans le partage de la SNB sur les politiques sectorielles selon les urgences.

L'administration rappelle que le plan biodiversité est censé être une accélération de la fin de la SNB et permettre de rendre le prochain plan plus opérationnel via des plans d'actions de trois ans permettant un choix plus clair avec une temporalité.

4. Résultats du 6^{ème} rapport national à la CDB, quels enseignements pour la SNB3? (MTES/DEB/ET1 Benoit Bergegère)

Le dernier rapport date de 2013. Pour celui de 2018, la France est en retard car il aurait du être prêt au 31 décembre dernier. Certaines validations politiques sont toujours attendues.

Le travail sur le rapport actuel a débuté en avril 2018 et alimentera le bilan final du plan stratégique mondial pour la biodiversité 2011-2020 qui consiste en la cinquième édition des perspectives mondiales de la biodiversité.

Le rapport précité contiendra des constats uniquement, notamment le fait que la France a peu de chances de réaliser les objectifs d'Aichi et qu'elle fait toujours face à un déclin de la biodiversité. Un des exemples cités est celui du risque de 26% de disparitions des espèces sur liste rouge. Pour renverser cette situation, certains éléments sont mis en avant :

- AFB
- SNB
- Plan biodiversité
- SNML

- Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- création d'aires protégées
- sensibilisation des acteurs

La première difficulté est que l'exercice est contraint au niveau de la forme. Ensuite, seuls deux des OAB (le 11 et le 15) fixent des objectifs quantitatifs. Enfin, il y a une absence d'indicateurs fiables d'élaboration des politiques.

Un intervenant estime que le CNB assiste à un empilement de mesures sans évaluation des résultats des précédentes. Il invite la commission à tirer parti des leçons post Daichi pour la SNB post 2020. Il souligne une volonté de se mettre d'accord sur les indicateurs en même temps que sur les objectifs et souhaite qu'ils soient partagés à l'international.

Un intervenant fait remarquer que les politiques publiques en matière d'environnement fonctionnent quand il y a des moyens en face, des stratégies et des acteurs identifiés. Il en veut pour preuve la politique « Eau et Rapaces ».

L'administration indique que les résultats des exercices de rapportage européen « faune, flore, oiseaux » seront présentés à la commission via l'UMS Patrinat. Il apparaît au premier abord, que la situation est à peu près stabilisée sur l'érosion des milieux, hors littoraux et glaciers au niveau alpin.

L'administration réfléchit à la promotion des aires d'espaces protégés à la française. Cette initiative fait débat au sein de la commission car il apparaît que la désignation d'un espace protégé est peu formalisé, que des progrès sont à faire sur la lisibilité et la coordination entre les aires, et qu'elle ne laisse pas apparaître les parcs naturels régionaux ou les sites Natura 2000... L'emphase est mise sur la création du 11 ème parc mais un tableau de Natura 2000 suivra après cette création reconnaît l'administration.

Un intervenant signale que la question des grands espaces sans réglementation devrait être abordée tout comme la différence entre les grands espaces identifiés et les petites zones protégées.

Il est à noter que la commission 3 se focalisera uniquement sur le financement des aires protégées.

Un intervenant souligne la situation aberrante de la Polynésie dont l'ensemble des eaux seraient normées comme ZEE.